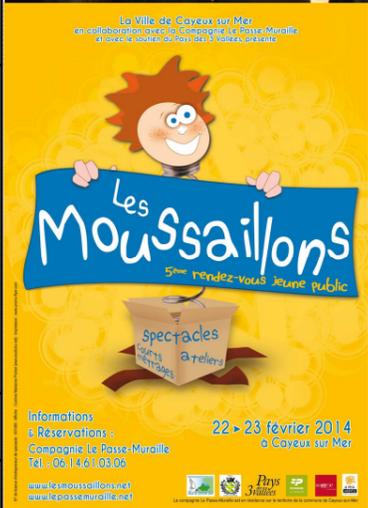




Date, horaire, lieu	Evènements
Dimanche 2 février, à 16h30, en l'Eglise St Martin	Concert de solidarité pour Marie Forestier qui doit se rendre à Barcelone pour subir une intervention chirurgicale visant à améliorer sa motricité. Ce concert est donné conjointement par l'Ensemble Vocal Amachoeur et la Chorale de la Baie de Somme Mouette et Chansons. Entrée libre. Quête au profit de Marie Forestier. Renseignements : Monsieur Delapillière : 03.22.60.74.12.
Vendredi 7 février, à 18h15, salle Adrien Huguet	Assemblée Générale de l'Association de Jumelage St Valéry-sur-Somme - Herstelle. Renseignements : Madame Debray : 03.22.26.91.21
Samedi 8 et dimanche 9 février au Tribunal de Commerce. Samedi 8 à 20h30 Dimanche 9 à 16h00	Représentations de L'Homme de Paille, une comédie-bouffe de Georges Feydeau. Avec Yann Palheire & Willy Michardière. « Un homme de paille pour un mariage arrangé : une femme politicienne ne peut pas être nommée présidente de son parti sauf si elle se trouve un mari qui occupera officiellement le poste à sa place et qu'elle manipulera en coulisses. Qu'à cela ne tienne : elle passe une petite annonce qui attire l'œil de deux sacrés cornichons. Ils se pointent au rendez-vous en même temps et en bons niais qu'ils sont, chacun croit que la femme est l'autre. » Tarifs : 10 euros. Jauge limitée - réservations conseillées auprès de la Troupe Solilès : 06.38.61.50.36.
Samedi 15 février, à 15h30, salle Adrien Huguet	Assemblée Générale de l'Association Les Amis de St Fiacre. Renseignements : Monsieur Tellier : 03.22.26.94.88.
Du dimanche 16 février au dimanche 9 mars, au Théâtre de marionnettes, Parvis de la Chapelle St Pierre	Spectacle de marionnettes « Le vieux miroir » par la Compagnie la Gabelle. Spectacle de 50 minutes en 1 tableau à partir de 2 ans. Représentations tous les jours à 14h30 (groupes) et à 17h00 (famille). Sauf le lundi. Tarifs : 4,50 euros - Réservations au 03.22.60.02.41. Salle couverte et chauffée. Renseignements sur la Compagnie : www.lespetitsbouffonsnord.fr « Un tout petit miroir enchanté fut retrouvé par hasard par un enfant qui se demandait bien que faire de ce drôle de truc qui trainait depuis si longtemps au grenier. Il le mit dans sa chambre, content de ce nouvel objet un peu bizarre. Mais toutes les nuits le miroir se nourrissait de tout ce qui était bon chez le petit garçon qui finit par devenir un véritable petit diable. Pour que cet accident ne se reproduise plus jamais, la grande reine du livre des contes décida de cacher ce miroir... Mais où et comment faire ? »
Samedi 22 et dimanche 23 février, à Cayeux-sur-Mer	5 ^{ème} édition du Festival Jeune Public « Les Moussaillons » organisée par la Compagnie Le Passe-Muraille, avec le soutien de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud. Ce festival propose 3 spectacles, 2 ateliers de découverte artistique et un espace convivial pour petits et grands : la « Taverne des Moussaillons » Infos et réservations au 06.14.61.03.06 Site web : http://www.lesmoussaillons.net
Samedi 22 février, à 17h30, salle Adrien Huguet	Assemblée Générale de l'Association de sauvegarde de la Chapelle St Valéry, dite des Marins. Renseignements : Madame Leleu : 03.22.60.83.58.
Dimanche 9 mars, à partir de 8h30, au Casino et en ville	Important congrès UNC. Arrondissement d'Abbeville. Congrès regroupant une vingtaine de sections. - 8h30 : réception au Casino suivie d'une séance de travail concernant les problématiques des anciens combattants. - 10h30 : formation du cortège - 11h00 : messe en mémoire du monde combattant - 12h00 : cérémonie au Monument aux morts, dépôt de gerbes et remise des décorations officielles - 12h30 : déplacement en musique au Casino - 13h00 : vin d'honneur et remise des décorations internes - 13h45 : repas amical en l'honneur des congressistes et leurs épouses à la salle des fêtes de Lanchères. Renseignements : Monsieur Ferron : 03.22.60.93.24.
Samedi 15 mars à 20h30 et dimanche 16 mars à 16h00, au Tribunal de Commerce.	3 ^{ème} Veillée d'Equinoxe. Soirée partagée autour de textes et de chansons répétés par une quinzaine de stagiaires qui ont été encadrés par des professionnels - comédiens, musiciens, chanteur - la semaine précédente. Cette troisième veillée célèbre à la fois le retour du printemps, les grandes marées et surtout la bonne humeur. Tarifs : 8 euros. Réservations conseillées auprès de la Troupe Solilès : 06.38.61.50.36.

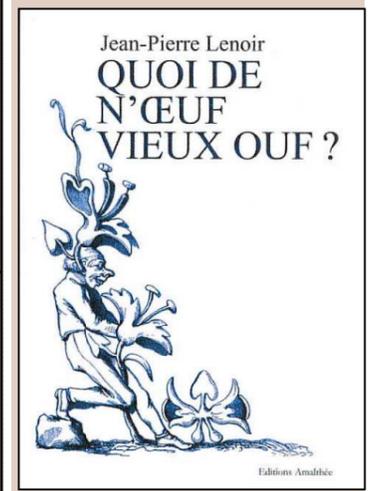


Parution du nouvel ouvrage du valericain, Jean-Pierre Lenoir

Le second ouvrage de Jean-Pierre Lenoir, valericain de 70 ans, habitant la place du Jeu de Battoir, vient de paraître. Spécialiste de l'humour, il nous propose à nouveau un recueil de blagues, plaisanteries et réflexions humoristiques sur la vie quotidienne, l'Histoire, ou l'Actualité. 200 pages où se retrouve toute la joie de vivre de l'auteur, et qui vous promettent de très bons moments!

Deux séances de dédicaces sont prévues :

Le samedi 22 février de 14H à 18H à *La Tanière*, 11 bis quai du Romerel
Le dimanche 23 février de 10H à 12H, à *la Maison de la Presse*, 14 rue de la ferté.



Le Mot du Maire

En ce début d'année, je tenais tout d'abord à adresser mes meilleurs vœux à chacun d'entre vous. Des échéances électorales vont animer les semaines à venir et je m'en réjouis car c'est un rendez-vous fondamental pour le bon fonctionnement de nos institutions et la démocratie. Je souhaite que celui-ci soit à la hauteur des enjeux et du respect que tout à chacun mérite, quelques soient ses convictions, ses ambitions ou ses projets. Sachons dans les divergences qui émergent, faire de ces moments d'échanges et de débats, des occasions d'ouverture les uns aux autres, en gardant à l'esprit que malgré des vues dissemblables, nous sommes tous animés d'une passion commune: l'amour que nous portons à notre ville. Par respect pour elle, j'invite tous les acteurs des débats à venir à se respecter, à ne pas confondre le débat d'idées avec le règlement de compte, à savoir distinguer ce qui est utile et constructif pour notre ville, de ce qui est seulement agressif et stérile. Veillons à protéger, dans nos différences, la cohésion qui a toujours su faire la richesse de notre ville, sa grande capacité à avancer, à faire face aux épreuves de l'Histoire et à se projeter vers l'avenir.

Les élections prochaines sont aussi marquées par d'importants changements. Non seulement le mode de scrutin évolue, mais également les modalités pour pouvoir voter. Le dossier de ce mois est destiné à vous informer sur ces différentes modifications.

Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à vous rapprocher du service élection à la mairie, ou encore de la Sous-Préfecture.

Stéphane Haussoulier
Maire de Saint-Valéry-sur-Somme
Président de la Communauté de Communes de la baie de Somme Sud



S
O
M
M
A
I
R
E

Page 2 et 3

Ø Le dossier du mois : Elections Municipales 2014, le point sur tout ce qui change

Ø La dernière séance : principales décisions de la séance de Conseil Municipal du 16 décembre 2013

Page 4:

Ø Votre agenda du 31 janvier au 15 mars 2013

Ø Parution du nouvel ouvrage du valericain, Jean-Pierre Lenoir: deux séances de dédicaces les 22 et 23 février prochain

ACTU

Création d'une nouvelle auto-entreprise : Le cocon en tissu

Le Cocon en Tissu.

Retouches : ourlets, pose de fermeture...
Confection d'ameublement : voilage, rideaux...
Conseils en décoration d'intérieur

Contact : *Le Cocon en Tissu*
3 rue de l'Echaux
80230 St Valéry sur Somme
Tel : 06 79 13 58 00
@ : lecoconentissu@gmail.com

Ca y est Chantal Nantier, se jette à l'eau et crée son auto-entreprise de couture. Native de St Valéry, elle a tout quitté pour y revenir. Travaillant toujours en parallèle au vélo, elle vous propose ses services pour tout travaux de couture : retouches sur vêtements, création de rideaux, voilages etc. Elle peut également vous être de très bons conseils pour la décoration de votre intérieur. Avec le sourire et un grand sens de l'écoute, elle accompagne vos projets, vers la réussite, pour votre plus grand bonheur!

ÉLECTIONS MUNICIPALES

23 & 30 MARS 2014

Qui va-t-on élire les dimanches 23 et 30 mars

Vous allez élire 23 conseillers municipaux pour 6 ans. Ceux-ci élisent ensuite le maire et les adjoints. Ils forment le Conseil Municipal qui gère les affaires de la commune. Vous allez également désigner les conseillers communautaires (4 dont 3 titulaires). Ceux-ci représentent la ville au sein de la Communauté de Communes. Cet établissement public a pour vocation de gérer les compétences mises en commun et d'élaborer des projets mutualisés de développement.

Ce qui change lors des prochaines élections

Le mode de scrutin change

Les Conseillers Municipaux ne sont plus élus nominalement comme lors des élections de 2008 mais au scrutin de liste bloquée.

Vous allez élire en même temps que les Conseillers Municipaux, les Conseillers Communautaires, qui avant étaient désignés par le Conseil Municipal. Les candidats au siège de Conseiller Communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au Conseil Municipal.

Les règles d'attribution des sièges évoluent. Ce n'est plus seulement un décompte de voix. Après l'application d'un prime majoritaire, une part proportionnelle est introduite dans la répartition des sièges. L'attribution des sièges se déroule en 3 étapes : 1- une prime majoritaire: attribution de 12 sièges à la liste ayant obtenu la majorité absolue des voix au 1er tour. Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, un second tour est nécessaire, au cours duquel ont tiendra compte de la majorité relative cette fois)

2- une représentation proportionnelle, en utilisant le quotient électoral

3- les sièges non pourvus par la répartition proportionnelle sont ensuite attribués selon la méthode du plus fort reste.

Pour pouvoir voter, il est impératif de présenter, en même temps que sa carte d'électeur, **une pièce d'identité** (carte d'identité, permis de construire, permis de chasse, etc). La liste des pièces d'identité valablement retenues est fixée par arrêté ministériel. Elle est consultable en mairie ou à l'adresse internet suivante: <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000017734314>

Pour toute question complémentaire concernant ces questions, vous pouvez vous rapprocher du service élection de la mairie ou encore de la Sous-Préfecture d'Abbeville.

Vous pouvez également consulter le code électoral à l'adresse suivante: <http://legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006070239>

Le site de la Direction de l'Information Légale et Administrative peut également utilement vous renseigner:

<http://www.vie-publique.fr/actualite/dossier/municipales-2014-election/municipales-2014-comprendre-regles-election.html>

Contrairement aux précédentes élections, vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer: **le panache n'est plus autorisé.** Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre bulletin de vote devra alors être considéré comme nul.

Il n'est plus possible de voter pour une personne non candidate. La déclaration de candidature devient obligatoire.

Matériellement au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin, mais y figureront 2 listes, l'une de 23 noms pour les municipales et l'autre, de 4 noms, pour les Conseillers Communautaires. **Vous ne votez qu'une fois pour ces deux listes, que nous ne pouvons séparer.**

Si une liste obtient plus de 50% des suffrages exprimés au 1er tour, aucun second tour n'est nécessaire.

Les mêmes méthodes de calcul sont appliquées pour l'élection des candidats au Conseil Communautaire

Seules les listes ayant obtenu plus de 5% des voix sont éligibles à l'attribution de sièges à la proportionnelle



Attention pour pouvoir voter, il faudra obligatoirement vous munir, d'une pièce d'identité. Vous devrez impérativement présenter celle-ci, et ce, même si les membres du bureau de vote vous connaissent, c'est une obligation imposée par la loi.

La dernière séance

Vos élus se sont réunis le 16 décembre dernier. Les principales décisions prises sont les suivantes:

Travaux

La ville a délégué à la Communauté de Communes sa maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation d'une seconde phase de travaux de restauration des cheminements piétons du 2ème cimetière. Elle a fait de même pour ce qui concerne la réalisation des travaux relatifs à l'eau, l'assainissement, et la défense incendie dans les rues du Comte Robert et de l'Echaux, actuellement en chantier.

Economies d'énergie

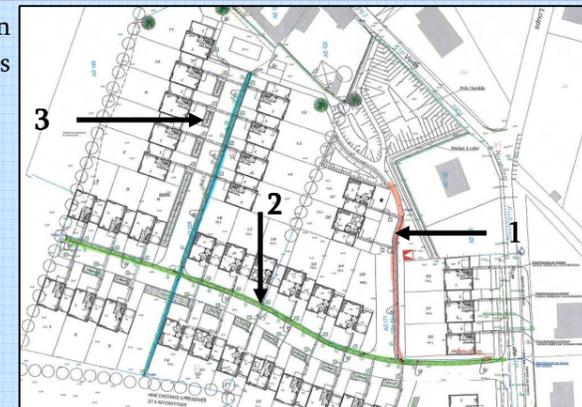
La commune a décidé de confier à la Fédération d'Energie de la Somme (FDE 80) la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public, ainsi que l'achat d'énergie. La commune garde la maîtrise des décisions d'investissement, qui doivent faire l'objet d'accord de financement entre la commune et la FDE 80. Le règlement des factures d'énergie par la FDE permettra à ses spécialistes de contrôler l'adéquation entre l'énergie nécessaire et l'énergie facturée, de vérifier les réglages des armoires de commandes, et d'optimiser les contrats de fourniture d'énergie.

Dénomination de voiries : quartier des champs verts

Les travaux de construction dans le quartier des champs verts avancent; les travaux devraient être achevés en mai 2014.

Des noms ont été donnés aux nouvelles voiries créées :

- 1: rue des genêts
- 2: rue des coquelicots
- 3: rue des bleuets



Divers

- Les tarifs pour l'année 2014 ont été arrêtés. La tarification détaillée est disponible en mairie ou sur le site internet.
- Mise en place d'une gratuité saisonnière pour le stationnement : Le stationnement sera gratuit du 1er novembre au 31 mars hors vacances scolaires.
- Il a été décidé d'exonérer de la taxe pour non réalisation de places de stationnement les projets de créations de logements permanents, après découpe d'immeuble.
- Madame Grattennoix a été désignée comme représentant de la ville au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme.
- Des subventions exceptionnelles ont été versées aux associations locales ayant participé au Marché de Noël.

Entrepôt des sels

Le Conseil Municipal a décidé de retenir 5 groupements sur les 14 candidats ayant souhaité concourir dans le cadre de la procédure d'attribution d'un marché de conception/réalisation en vue de la transformation de l'entrepôt des sels en complexe culturel, associatif, de tourisme d'affaires et de réception. Les équipes ont jusqu'au 10 février pour déposer une proposition concrète (conception et estimation du coût des travaux). Le programme comprend a minima un amphithéâtre fixe de 300 places, une salle polyvalente de 300 places avec cuisine, des salles de réunions, et l'office de tourisme. Outre le fait de pouvoir accueillir des séminaires, ou des congrès, le programme est adapté pour satisfaire à l'organisation d'expositions à toute programmation culturelle, cinématographique ou théâtrale, pour répondre aux besoins des associations, mais aussi pour toutes manifestations à caractère familial (baptême, mariage etc.).

Une décision définitive à quelle échéance.?

Le jury amené à formuler un avis sur les projets et à classer les différentes propositions se réunira le 24 février 2014. Ce jury comprend les membres de la commission d'appel d'offres, mais aussi des personnalités techniquement qualifiées : un ingénieur, un architecte du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) ainsi que l'Architecte des Bâtiments de France. Le jury va étudier avec attention chaque offre, et auditionner également tous les candidats. Ainsi qu'en dispose le code des marchés publics, le jury n'a pas la capacité d'engager la commune. Son rôle est d'établir une analyse des offres, des observations et un classement, qu'il transmet ensuite au Conseil Municipal, qui reste pleinement souverain. Celui-ci peut décider de déclarer infructueuse la consultation si les offres ne sont pas à la hauteur de ses attentes, ou attribuer le marché à un candidat, ou plus vraisemblablement comme cela s'est toujours produit jusqu'alors, retenir plusieurs candidatures en vue de négocier la rédaction d'un marché, puis enfin attribuer définitivement le marché. Cette phase d'échanges peut prendre de quelques semaines à plusieurs mois. Il est donc inexact de penser que la ville pourra être définitivement engagée au 24 février avec un candidat. Par contre, il est vrai de croire que les projets en cours de maturation continuent à avancer et que notre ville reste motivée pour faire aboutir des projets initiés de longue date. Ainsi que le disait Albert Camus « la vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent » et pour de pareils projets, dans le respect du code des marchés publics, il faut savoir prendre le temps qu'il faut, pour se tourner vers l'avenir sereinement.

- les rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif ont été approuvés (ces informations feront l'objet d'un prochain numéro du canard)
- La réalisation du suivi agronomique des boues d'épuration a été à nouveau confiée à la Chambre Départementale d'Agriculture.

Retrouvez le compte rendu intégral sur internet à l'adresse suivante: <http://www.saint-valery-sur-somme.fr/comptes-rendus-des-conseils-municipaux.php>